

EMOREX N BERNA ad us. vet.

Granulés pour veaux, porcins, ovins et chiens
Néomycine

fr Notice d'emballage

Information destinée aux détenteurs d'animaux

Information professionnelle destinée au personnel médical, voir www.tierarzneimittel.ch

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Dr. E. Graeub AG, Rehlagstrasse 83, 3018 Berne

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Emorex N Berna ad us. vet., granulés pour veaux, porcins, ovins et chiens

3. Substances actives et autres composants

Un sachet de 2.52 g contient :

Substance active :

Néomycine (sous forme de sulfate de néomycine) 1400 mg

Granulés blancs à jaunâtres

4. Indications

Antibiotique pour veaux, porcins, ovins et chiens

Prévention et traitement des gastro-entérites d'origine bactérienne chez les veaux, les porcins, les ovins et les chiens, comme par exemple l'entérite à *E. coli* chez les jeunes, et en particulier la dysentérie des veaux et des porcelets

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant.

6. Effets indésirables

En particulier chez les animaux présentant une muqueuse intestinale abîmée, et après une utilisation plus longue que prévue, on peut observer des troubles de l'ouïe et de l'équilibre, de la fonction rénale ainsi que des blocages neuromusculaires (convulsions, détresse respiratoire et collapsus).

Des lésions gastro-intestinales avec diarrhée ont été observées après plusieurs administrations orales.

Des réactions allergiques (réactions cutanées ou réaction systémique grave, mettant le pronostic vital en jeu) sont possibles.

Dans le cas de réactions allergiques, arrêter immédiatement le médicament et l'animal doit être traité par un vétérinaire.

Si vous constatez des effets secondaires, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles : Veau, porc, ovin et chien

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Prévention

Jeunes animaux exposés à un risque d'infection à *E. coli* : 1 sachet par 30 à 40 kg de poids corporel toutes les 12 heures pendant 3 à 4 jours au minimum.

Traitement

Veaux, porcins, ovins et chiens : 1 sachet par 30 à 40 kg de poids corporel toutes les 12 heures jusqu'à la guérison

9. Conseils pour une administration correcte

Dissoudre les granulés dans du lait ou de l'eau ou les mélanger à la nourriture.

Éviter tout contact direct avec la peau afin d'éviter une sensibilisation. Le port de gants de protection est recommandé.

10. Temps d'attente: Tissus comestibles : 3 jours

11. Conditions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (15 – 25 °C). A conserver dans un endroit sec. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur le contenant. Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

12. Mises en garde particulières

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Si aucune amélioration n'est constatée après un traitement adéquat, veuillez contacter le vétérinaire.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Un apport suffisant de liquide est nécessaire pour les animaux malades.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

07.04.2022

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires : 30 sachets

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire
Swissmedic 53'939

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.